ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE DES SITES
LA CROIX-VALMER

La Croix Valmer le 20 septembre 2021

Mesdames Messieurs, Chers amis,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le procès-verbal de notre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2021 et le compte rendu de la Réunion publique d'information.

Cette année les mesures sanitaires applicables à partir du 21 juillet 2021 qui nécessitaient le PASS SANITAIRE pour tous les établissements accueillants au moins 50 personnes, ce qui nous a amenés à adapter la tenue de nos réunions avec cette contrainte de moins de 50 personnes présentes pour éviter de mettre en place la logistique du PASS SANITAIRE.

Nous vous remercions d'avoir compris et accepté cette organisation et nous espérons que l'Assemblée Générale 2022 pourra se dérouler dans de bonnes conditions!

L'Assemblée Générale s'est déroulée sous la forme administrative avec la présentation du rapport moral et du rapport financier Les résolutions ont été votées à la majorité ainsi que la réélection des administrateurs sortants et la nouvelle candidature Mme Laurence BAYZELON qui rejoint le bureau comme trésorière. Quelques questions d'actualité ont été abordées et poursuivies au cours de la Réunion publique d'information.

La thématique traitée lors de la Réunion publique était la même qu'en 2020. Centrée sur la protection du cadre de vie et de la qualité de vie à La Croix Valmer les dossiers PLU, aménagement du cœur de ville ont fait l'objet d'un point d'avancement par le Maire. Le dossier des hélicoptères abordé dès le début de la réunion a été aussi polémique qu'en 2020!

Par ailleurs, suite à l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration s'est réuni pour mettre en place un nouveau bureau avec l'organisation suivante:.

Président :	M. Michel BLAISE
Président d'honneur :	M. François REMOND
Président d'honneur :	M. Rafik - Charles RATHLE
Vice-Présidente :	Mme Monique ALLENBACH
Secrétaire Général :	M. Christian MARMAIN
Trésorière :	Mme Laurence BAYZELON

Nous renouvelons l'appel aux bonnes volontés pour venir nous rejoindre au Conseil. Vous pouvez me contacter au 06 27 86 66 16 ou par mail secretariat@asscv.com

Avec l'assurance de notre fidèle dévouement et de nos sentiments les meilleurs.

Le Président
Michel BLAISE

Procès verbal Assemblée Générale Ordinaire 29 juillet 2021

Début AG 17h10 – 44 membres présents et 50 procurations – le quorum est obtenu

L'Assemblée Générale a débuté par la présentation du rapport moral et du rapport financier *(voir documents annexés)*

Le rapport moral a précisé la grande participation de l'Association à un nombre important de visioconférences qui ont été mises en place pour remplacer les réunions en présentiel notamment au titre de représentant de l'UVN FNE 83 dans les commissions et au groupe de travail FNE PACA.

On constate que cette forme de rencontre permet d'assister à plusieurs réunions bien que situées dans des lieux éloignés et surtout programmées le même jour.

Dossier hélicoptères

Nous avons eu une activité chargée concernant le dossier hélicoptères. Pour l'hélisurface ancienne colonie, nous avons saisi le Préfet concernant le refus du Maire de constater l'infraction de l'existence d'une hélisurface dans une zone interdite (*en attente de la réponse du Préfet ou Sous-préfet!).*

Nous avons soutenu, avec six autres associations de défense de l'environnement du Golfe de St Tropez plus l'UDVN FNE 83 et FNE PACA, la commune de Ramatuelle dans sa requête (mémoire en intervention) auprès du TA de Toulon (audience du 22 juillet 2021) contre l'arrêté du Sous-préfet portant application de la réglementation provisoire des mouvements d'hélicoptères à Ramatuelle, St Tropez, Gassin, Grimaud et Cogolin pour la saison 2021

Dans son ordonnance du 23 juillet 2021, le juge des référés a signalé que le Préfet ne détenait qu'un pouvoir de police résiduel, que l'intervention de l'association FNE PACA et autres était admise, que sa décision était motivée par un niveau de nuisances sonores et environnementales intolérable pour les populations et reconnu par l'autorité préfectorale elle-même, que l'exécution de l'arrêté du 25 juin 2021 et de l'arrêté modificatif du 9 juillet 2021 du Préfet du Var étaient suspendue.
(Voir courrier remerciements du Maire de Ramatuelle pour notre soutien dans l'action engagée)

Nous allons attendre la procédure de fond pour connaitre si l'arrêté sera annulé ou non?

Procédure en cours

SARL GERCO suite au classement sans suite signifié par le Procureur en mars 2020, nous avons relancé la procédure en saisissant le Doyen des juges d'instruction. En novembre 2020 le juge d'instruction nous a demandé un complément d'information pour le dossier. Nous attendons des nouvelles!

Concernant la nouvelle propriété du Domaine Louise (Villa Reine), nous avons constaté en février que la demande de travaux ne parlait pas de cloisonnement intérieur avec murs. La remarque a été faite à la mairie en avril et l'ASSCV attend toujours la justification!

SCI SUD 26 en cours d'enquête à la DDTM de Toulon depuis le 6 mai 2020.

Secteur Gigaro

La construction des villas avec un seul niveau et la mise en place de la clôture en bois va dans le sens de l'inscription dans le paysage.

La réhabilitation de la Brigantine et de l'Italien n'apporte pas de remarque de l'ASSCV au niveau réglementaire sur cette réhabilitation. Mais, lors de la Réunion publique qui a suivi, cet établissement a amené des questions sur son fonctionnement (*voir compte rendu réunion publique*).

La crainte de voir s'implanter un ponton existe toujours,

A la suite de la présentation du rapport moral et du bilan financier l'Assemblée ayant le quorum, présents et représentés 94 pour 311 adhérents, celle-ci a pu délibérer (*voir annexes résolutions avec votes et bilan financier*).

Le Président a clôturé l'assemblée générale ordinaire en précisant que volontairement dans cette partie certains sujets n'ont pas été développés car ils vont l'être par le Maire durant la Réunion Publique.

Fin AG 18h00

Le Président
Michel BLAISE

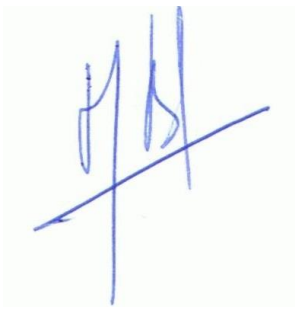

La Vice-Présidente
Monique ALLENBACH

Compte rendu
Réunion publique d'information
29 juillet 2021

Début Réunion 18h10 en présence du Maire et d'Adjoints au maire

Reprise du thème de 2020

La protection du cadre de vie et de la qualité de vie à La Croix Valmer et dans un cadre plus large le Golfe de Saint Tropez

Article vm paru le 30/09/2020

LA CROIX-VALMER

Hélicos et courses de voitures : réunion houleuse à l'ASCCV

Ambiance électrique la semaine dernière lors de l'assemblée générale de l'ASSCV (Association pour la Sauvegarde des Sites de La Croix Valmer), suivie de la réunion publique qui a réuni près d'une centaine de participants, salle Voli.

« *Je souhaiterais que le monsieur qui m'a traité de menteur sur le parking, la prochaine fois, commence par*

Une salle bondée très en colère suite aux nombreux survols d'hélicoptères. (Photo M. N.)

Un autre sujet brûlant a été posé sur la table : les courses de voitures de luxe en bord de mer et sur la route départementale CD 93. Des voix s'élèrent. « *Ces conduites sont très dangereuses,* s'enflamme une dame dans l'assemblée. *Il y aura un jour un très grave accident.* »

Réponse du maire : « *Les infractions au code de la route ne sont pas de ma compétence mais de la gendarme-*

Le sujet des hélicoptères a été un des points sensibles repris cette année !

Les thèmes traités lors de cette réunion ont été :

- **le PLU**
- **l'Aménagement du cœur de ville**
- **le secteur Gigaro**
- **Pardigon**

Ce qui a permis au Maire de faire un point sur les travaux en cours et les aménagements à venir.

La Réunion publique d'information a rassemblé un public restreint, cette année, l'ASSCV ne souhaitait pas dépasser la jauge imposant moins de 50 participants. Cependant les échanges ont été riches entre le Maire et les participants. .

Dossier hélicoptères/hélisurfaces. Après un débat assez dur l'année dernière avec les hélisurfaces existantes mais en infraction ce dossier fut repris pour faire le point sur son avancement..

L'ASSCV a signalé au Maire la découverte de 2 autres hélisurfaces sur la Commune, l'une dans la propriété située à l'arrière plage du Bruis « Cap Lardier » et l'autre au Domaine de La Croix à Tabarin.

Le Maire est resté sur sa position habituelle dont celle de la Réunion publique de septembre 2020 ; **« On ne peut interdire ces hélisurfaces »**

Cette réponse a généré une relance du président de l'ASSCV de demander à ce que la Commune fasse le nécessaire pour interdire toute hélisurface sur le territoire de La Croix

Valmer dans le PLU en élaboration et que le Maire assure son pouvoir d'officier de police avec saisi du procureur de la République pour le constat d' infraction dans le cas d'une infraction au règlement de PLU, au Code de l'Urbanisme ou au Code de l'Environnement comme c'est écrit dans les textes de loi et manuel des élus.

Ancienne colonie

Villa Louise

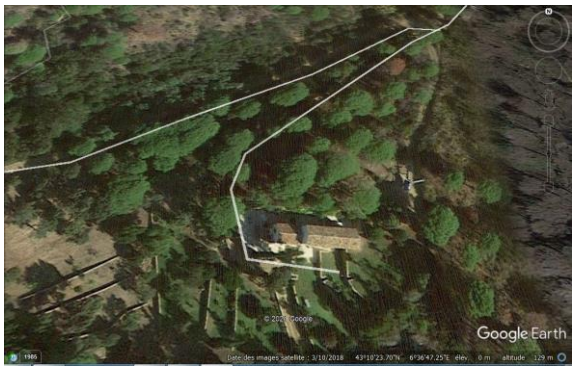

Survol des hélicoptères

La Commune de Ramatuelle et les Associations de défense de l'environnement dont FNE PACA et l'ASSCV ont saisi par une requête (mémoire en intervention) le TA de Toulon (audience du 22 juillet 2021) contre l'arrêté du sous-préfet du 9 juillet 2021 portant application de la réglementation provisoire des mouvements d'hélicoptères à Ramatuelle, St Tropez, Gassin, Grimaud et Cogolin pour la saison 2021.

Par ordonnance du 23 juillet 2021 le juge des référés du Tribunal Administratif de Toulon a suspendu les arrêtés préfectoraux du 25 juin et du 09 juillet 2021. La décision est motivée par un niveau de nuisances sonores et environnementales intolérable pour les populations et reconnu par l'autorité préfectorale elle-même.

Ramatuelle remporte une bataille contre les hélicos

Les nuisances liées aux nombreux vols ont retenu l'attention du tribunal administratif qui émet un doute sur la légalité des autorisations préfectorales.

Le tribunal administratif de Toulon a suspendu ce vendredi l'arrêté préfectoral réglementant les mouvements d'hélicoptères cet été dans quatre communes de la presqu'île de Saint-Tropez.

Cet arrêté prétendait encadrer les mouvements d'hélicoptères depuis ou à destination de onze hélisurfaces, en attribuant à chacune un nombre d'atterrissages/décollages et des plages horaires, dans la limite fixée (par un arrêté interministériel) de 200 mouvements par an.

La commune de Ramatuelle, soutenue par plusieurs associations dont l'antenne régionale de France Nature Environnement (FNE-Paca), avait saisi la juridiction administrative au motif qu'il existait « *un doute sérieux sur la légalité* » de cet arrêté signé par le sous-préfet de Draguignan, le 25 juin 2021.

Le nombre légal de vols déjà dépassé

Le juge des référés a pris acte que « *les nuisances sonores engendrées par les rotations d'hélicoptères (…) ont atteint pour la population des communes [de la presqu'île] un niveau intolérable, reconnu par l'autorité préfectorale elle-même* ».

Ce contexte est la conséquence « *d'un niveau du trafic hélisporté nettement plus élevé que celui réglementairement autorisé par les dispositions du code de l'aviation civile et notamment l'arrêté du 6 mai 1985 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères* », souligne la juridiction selon laquelle les 200 mouvements annuels autorisés par hélisurface ont déjà été dépassés.

Une compétence préfectorale limitée

Enfin, l'argument selon lequel le préfet n'est pas compétent pour réglementer les mouvements d'hélicoptères – autrement que pour les interdire en cas de nuisances sonores – a également été retenu, s'agissant d'une prérogative relevant du gouvernement.

La décision du tribunal administratif « *consacre le principe d'interdiction de l'attribution des hélisurfaces au-delà du caractère purement occasionnel tel qu'il figure dans l'arrêté interministériel du 6 mai 1985* », se félicite le maire Roland Bruno dans un communiqué.

« *Il n'est donc plus possible aux compagnies aériennes d'exploiter des hélisurfaces en pour une activité de transport public, ni de dépasser le plafond des 200 mouvements annuels.* »

« *Consciente des enjeux, la commune se veut force de proposition* », poursuit Roland Bruno, notamment pour « *organiser l'indispensable décroissance du trafic* ».

En attendant, l'arrêté préfectoral est donc suspendu jusqu'à l'examen sur le fond, à l'occasion d'une prochaine audience, de la légalité de cette décision. La question d'une annulation pure et simple de l'arrêté sera alors posée.

Le maire de Ramatuelle plaide pour une « indispensable décroissance du trafic ». (Photo doc V-M.)

En complément de ces arrêtés, il y avait un projet d'arrêté pour réglementer les mouvements des hélisurfaces privées sur les communes de La Croix Valmer et La Mole. Celui-ci ne pourra être mis en place vu la suspension des arrêtés précédents.

L'argument de la Mairie est que suite à la suppression des arrêtés pour la saison 2021 cela oblige de revenir à la règlementation de l'arrêté de mai 1995 moins contraignante.

La position de l'ASSCV est que les jugements annulant les arrêtés montrent une prise en compte des Tribunaux de l'importance des nuisances sonores et environnementales dont font l'objet les habitants du Golfe de St Tropez.

Concernant le projet d'arrêté pour la commune de La Croix Valmer, l'ASSCV estime qu'il n'y a pas à réglementer des hélisurfaces qui ne devraient pas exister !

<u>Notre bataille contre les hélicoptères est récompensée.</u>

Depuis le début septembre le Préfet du var a pris des arrêtés annonçant la fermeture de 10 hélisurfaces responsables sur 11 jusqu'au 31 décembre 2021 pour dépassements des 200 mouvements annuel autorisés.

La fermeture de "La Mort du Luc" (750 mouvements constatés) et "Les Pasquiers" à Cogolin est une très bonne nouvelle pour les survols sur La Croix Valmer, mais tardive en fin de saison!

De ce fait, il faut surveiller les hélisurfaces privées qui pourraient accueillir un transfert de trafic, notamment pendant les voiles de St Topez.

<u>Aménagements en cours et réalisés,</u>

Le Maire et le premier adjoint ont expliqué les travaux d'aménagement de **requalification urbaine réalisée rue Frédéric Mistra**l (Ecoles, salle Diamant, nouvelles constructions du Parc) qui en font une voie avec un cheminement doux.

<u>Secteur Gigaro</u>

Le groupe hôtelier Lily of the valley a terminé les travaux côté mer et coté villas ce qui permet de voir la restructuration de la voirie faite par la commune sur ce secteur.

Golfe de Saint-Tropez

var-matin
Lundi 26 avril 2021

Le quartier de Gigaro entame sa métamorphose

La Croix-Valmer Parkings, sécurisation, muret à construire : une grande réunion de chantier a permis, jeudi dernier, de faire le point sur des aménagements destinés à transformer les lieux

Le vélo cycliste pourra rouler sur un sentier sécurisé par un second muret. (Photo M. N.)

À l'occasion des travaux, la municipalité en profite pour changer les réseaux. M. N.

Le reproche fait par des adhérents est le stationnement de véhicules « navettes hôtel » devant l'entrée du *Beach club Lily of the valley* qui gêne la circulation des piétons.
Le premier adjoint a promis qu'il interviendrait auprès de l'établissement pour faire respecter l'arrêt minute.

Une inquiétude qui revient couramment : la construction d'un ponton pour accueillir les clients de cet établissement.
Le Maire a confirmé qu'il n'était pas question d'une telle construction à cet endroit.
Le Président de l'ASSCV a fait référence aux cartes de mouillage élaborées par la préfecture maritime et la DDTM indiquant la non possibilité de création d'un ponton dans cette zone super protégée.

Autre question : Est-ce normal qu'un canot fasse la navette entre les bateaux des clients et la plage, cela dans une zone de baignade? La Commune doit voir le problème.

Et aussi : Le devenir de l'Ecole de voile?

● ***Concernant cette dernière question : Depuis la réunion nous avons reçu, en copie, un grand nombre de mail adressé au Maire signalant le non fonctionnement de l'Ecole de voile pendant l'été. L'ASSCV va demander au Maire une réponse écrite sur cette concession.***

Logements solidaires Cap Novéa

Le chantier a pris du retard avec la Covid 19. Il reste des logements à la commercialisation.

Le programme Cœur de Village

Avance, l'Etablissement Public Foncier PACA a choisi l'Architecte coordonnateur. Cette restructuration du Cœur de Ville permettra la création d'une coulée verte. Le Maire à également indiqué que la Poste avait l'intention de vendre son bâtiment. Celui-ci pourrait accueillir des services de la mairie qui sont actuellement dans des algécos. Il y aura une recherche de liaison entre les niveaux l'Odyssée/Place Foissy et la place des boules pour effacer cette rupture.

Projet « Les Jardins du Train des Pignes »

Le nouveau projet s'intégrera mieux dans le site, le concours d'architectes a été lancé. Le permis de construire devrait être présenté en septembre 2021 fin des travaux 2023.

Golfe de Saint-Tropez

var-matin
Lundi 15 février 2021

Jardin suspendu au village : architectes, à vos projets !

La Croix-Valmer Lors du dernier conseil municipal, les élus ont acté le lancement d'un concours visant à transformer une « verrue », actuellement un parking, en un agréable espace végétalisé

Le projet est tout aussi novateur que d'envergure. Sur la table depuis plusieurs années, la question du devenir de la gare, du train touristique et de la bibliothèque-musée pulse mi passée à la phase concrète. Lors du dernier conseil municipal présidé par le maire Bernard Jobert, les membres ont approuvé le lancement d'un concours pour la conception du « Jardin du train des Pignes », actuellement uniquement un parking de 62 places, voulu de la Gare.

Le maire tient lui, évènement oblitéré à la ligne lorsque Hyères-Saint-Raphaël, passant par La Croix-Valmer. La gare est toujours sur place. « L'environnement est peu qualitatif pour l'image de la commune », explique la municipalité.

Combler « une dent creuse »

Ce jardin vénéré comblera une « dent creuse » de la commune, « un espace contenu au « cœur de ville, de situation balnéaire et au point de vue » sur des îles hyéroises.

Il s'agit également de créer des traversées afin d'accéder à la rue centrale notamment, la rue Louis-Martin, où se trouvent de nombreux commerces.

L'objectif souhaité est de conserver les 62 places de parking, voire de les augmenter (120 places).

Un jury est chargé de mener les opérations. L'objet est composé « des membres élus de la commission d'appel d'offres, des personnes qualifiées par le président du jury quant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats au nombre de trois ».

L'ensemble a été fixé à 50 000 euros maximum pour chaque candidat retenu.

S. CHAUDHARI
schaudhari@varmatin.com

Le parking de la gare et ses 62 places laisseront prochainement place à un espace vert : le jardin du train des Pignes. (Photos J.M.)

Les élus ont défini leurs critères et leurs objectifs. Une esquisse retraçant les grandes lignes a été définie.

Il s'agit de profiter à plein de la vue sur mer et des îles hyéroises.

Le calendrier

- **Ce mois-ci :** sélection des trois équipes d'experts, composées d'architectes et de techniciens.
- **Septembre 2021 :** dépôt du permis de construire.
- **Le avril 2021 :** fenêtre des dossiers qui pourront être offrais jusqu'au cœur de l'été
- **2022 :** consultation des entreprises.
- **2023 :** fin prévue des travaux.

PLU de La Croix Valmer

Le Maire a indiqué que le PLU était conditionné par l'approbation du SCOT du Golfe de Saint Tropez ce dernier ayant été repris suite aux remarques du Préfet demandant de revoir certains points du document avant approbation.

Le Maire a précisé que le PLU de La Croix Valmer devrait être finalisé été 2022.

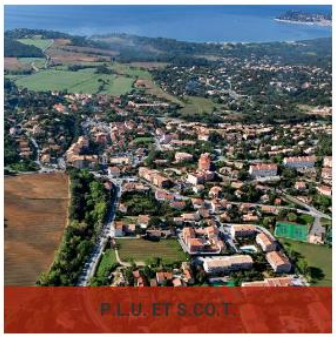

Pardigon

Le plan de gestion et d'aménagement se met lentement en place.

La Commune a fait déclasser dans son dossier EBC/PLU des espaces boisés classés qui bloquaient les projets d'aménagement dans certaines zones. Cependant, actuellement il existe des zones encore non nettoyées et à risque d'incendie!

Le sculpteur **Marpa** - de son vrai nom **Marcel Paul** - *Maison des Arts de La Croix Valmer et adhérent ASSCV* - à l'œuvre dans la restauration de la Chapelle.

Golfe de Saint-Tropez 19

La chapelle de Pardigon se refait une beauté

Cavalaire Depuis peu, le sculpteur Marpa – de son vrai nom Marcel Paul – est à l'œuvre.

Fin de la réunion 20h.

ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE DES SITES
LA CROIX-VALMER

Assemblée générale ordinaire29 juillet 2021 salle Voli

Chers amis
Bienvenue à notre assemblée générale 2021 qui par obligation a dû respecter les mesures sanitaires c'est-à-dire le quota de 50 participants pour ne pas avoir à mettre en place le PASS SANITAIRE comme nous l'avons indiqué dans notre mail.
Ces mesures impliquent également l'obligation de porter le masque pour les deux réunions.

Je commencerais par le rapport moral pour l'exercice 2020/2021 ensuite Christian MARMAIN nous présentera le rapport financier (exercice et bilan année 2020) notre trésorier Jacques Billot étant retenu. Nous aurons ensuite le vote des résolutions avec le renouvellement des administrateurs.

RAPPORT MORAL

Au cours de l'année écoulée qui fut également une année perturbée par les mesures sanitaires,
L'ASSCV, a participé à des Visio conférences dans différents domaine notamment pour la forêt méditerranéenne ou pour les Comités de pilotage Natura 2000 sur la corniche varoise au titre de représentant de l'UDVN FNE 83.
De ce fait notre activité a quand même été assez dense notamment avec le problème récurrent des hélicoptères.
Nous avons été amenés à saisir le Préfet pour l'informer d'un refus du Maire de La Croix Valmer à faire constater l'infraction concernant l'existence d'une hélisurface dans une zone interdite.
Cette démarche auprès du Préfet a été le résultat de plusieurs rencontres avec le Maire sans succès !
Suite à l'arrêté du Sous-préfet de Draguignan (Eric de Wispepaer) qui pour la saison 2021 a créé une nouvelle hélisurface à Ramatuelle et augmenté le nombre de mouvements dans l'ensemble des hélisurfaces responsables; Le Conseil a pris une délibération d'ester en justice au côté des Associations de défense de l'environnement du Golfe de St Tropez, de UDVN FNE 83 et FNE PACA pour soutenir la Commune de Ramatuelle qui a attaqué l'arrêté.
Suite à l'audience du jeudi 22 juillet au TA de Toulon, le Juge des référés a pris une ordonnance le vendredi 23 juillet 2021 qui indique que l'arrêté est suspendu sur l'argument que le pouvoir résiduel du Préfet se limite au pouvoir de police et à autorisation d'hélistation.
Nous reviendrons sur ce dossier à la réunion d'information.
Par ailleurs, la procédure contre la Villa Louise lancée pour le déboisement sans autorisation dans une zone EBC est toujours sans retour. Comme nous vous l'avions annoncé suite au classement sans suite de notre plainte par le Procureur, nous avons saisi le Doyen des juges pour relancer la procédure. Cette procédure va se poursuivre puisque nous avons versé la caution de consignation de 5000€ pour la poursuite de la plainte.
En ce qui concerne la nouvelle propriété du domaine Louise « Villa Reine » nous avons constaté en février que la demande de travaux ne parlait pas d'un cloisonnement intérieur par des murs. La remarque de cette dérive a été faite à la Mairie et on attend toujours l'explication! Dans son rapport l'Architecte des Bâtiments de France avait recommandé une haie naturelle indiquant que les murs étaient à proscrire.

Pour Gigaro, la réhabilitation de la Brigantine et de l'Italien n'apporte pas pour l'instant d'inquiétude de notre part.
Concernant les villas la finition par la mise en place d'une clôture voulant respecter l'aspect nature va dans le sens de l'inscription dans le paysage.
Des craintes de voir s'implanter un ponton pour les clients de Lily of the Valley et y accueillir de gros yachts s'entendent souvent.
Actuellement la réalisation d'un ouvrage de ce type n'est pas possible, le secteur de Gigaro est très protéger notamment avec la règlementation de sauvegarde de la posidonie.

Je passe la parole à Christian Marmain
pour le bilan financier 2020
(document en annexe)

Vote des Résolutions *(document en annexe)*

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES SITES DE LA CROIX VALMER

Comptes de résultat 2019/2020

RECETTES	2019	2020
Cotisations	6012	6275
Dons *		1724
Intérêt sur livret	170	85
TOTAL	6182	**8084**
DEPENSES ANNUELLES		
Timbres	369	815
Papeterie	612	815
Frais divers	1737	148
Déplacements	2535	2547
AG Tirages	1170	77
Téléphone Secrétariat	1512	1623
Interface	613	641
Donations		
Matériel	0	162
Cotisation abonnement	646	680
Site internet	1698	168
Procédures	2408	
TOTAL DEBITS	**13301**	**7676**
SOLDE EXERCICE	**-7119**	**408**

ASSCV Bilan au 31 décembre 2020

Actif	2019	**2020**	**Passif**	2019	**2020**
Banque	12415	12738	Réserves	73328	66209
Cotisations à créditer	6012	7999	Provisions		
Chèques à payer					
COMPTE LIVRET	53729	53814			
INTERET SUR LIVRET	170	85			
COMPTE EP VV	65	65			
			Résultat de l'exercice	**-7119**	408
TOTAL	**66209**	**66617**	**TOTAL**	**66209**	**66617**

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES SITES
DE LA CROIX VALMER
Association loi 1901 – créée en 1953
B.P. 62 – 83420 La Croix Valmer

ASSEMBLEE GENERALE ORDINARE DU 29 juillet 2021
(Le quorum étant obtenu les résolutions peuvent être votées)

Résolutions

1ère Résolution : Rapport du Président et rapport du Trésorier

L'Assemblée, après avoir entendu les rapports du Président et du Trésorier, les approuve et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2019.

Les rapports sont adoptés à la majorité

2ème Résolution : Cotisations

- Fixation de la cotisation pour l'année 2021. Le Trésorier propose de maintenir la cotisation annuelle au niveau actuel de 30 euros (tarif familial de 15 euros pour les conjoints, enfants et petits enfants).

La résolution est votée à la majorité

3ème Résolution : Conseil

- M Michel BLAISE se représente aux suffrages de votre l'Assemblée (vote).
- M Christian MARMAIN se représente aux suffrages de votre l'Assemblée (vote).
- M François REMOND se représente aux suffrages de votre l'Assemblée (vote).

MM. BLAISE, MARMAIN, REMOND sont réélus à la majorité

Mme Laurence BAYZELON se présente au suffrage de votre l'Assemblée (vote)

Mme BAYZELON est élue à la majorité

4éme Résolution : Action en justice

L'Assemblée demande au Conseil de poursuivre ou d'introduire tous recours ou actions en Justice qui lui paraîtrait nécessaire, en application des procédures définies par les statuts.

La résolution est votée à la majorité

5ème Résolution : Radiations - Adhésions

L'Assemblée Générale prend acte des radiations et adhésions intervenues depuis la dernière Assemblée Générale (tableaux affichés).

La résolution est votée à la majorité

6ème Résolution : Formalités

L'Assemblée donne tout pouvoir au Conseil pour effectuer toutes formalités et publications à l'issue de la présente réunion.

La résolution est votée à la majorité